



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/41
20 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 18 de l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME

Note verbale datée du 17 mars 2003, adressée au Haut-Commissariat
aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Croatie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République de Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre adressée au Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio de Mello, par le Premier Ministre adjoint de la Croatie, M. Ante Simonic, et portant sur l'invitation permanente de la République de Croatie à tous les responsables de l'examen de questions thématiques au titre des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme. Par cette invitation, la République de Croatie se joint aux autres pays qui en ont fait de même, démontrant du même coup sa volonté de recevoir tous les responsables des questions thématiques ainsi que son attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies.

La Mission permanente de la République de Croatie saurait gré au Secrétaire de la Commission des droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer la lettre ci-jointe* en tant que document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 18 de l'ordre du jour.

* Reproduite dans l'annexe, telle qu'elle a été reçue, dans la langue d'origine seulement.

Annex



**VLADA REPUBLIKE HRVATSKE
POTPREDSJEDNIK**

Zagreb, 13 March 2003

**H.E. Sergio VIEIRA DE MELLO
High Commissioner for Human Rights
UNITED NATIONS
GENEVA**

Your Excellency,

Having in mind the importance of the promotion and protection of human rights at the universal level, achievement of their full respect and recognising the interdependence and interrelation of all universally recognised human rights, the Republic of Croatia, as a member of the Commission on Human Rights, remains committed to pursue actively its policy towards the achievement of these noble goals.

In this context, the Republic of Croatia fully supports further strengthening of thematic procedures of the United Nations Commission on Human Rights, considering these procedures as an important mechanism for the concrete and tangible development of human rights protection throughout the world.

For all these reasons, the Republic of Croatia decided to extend the open invitation to all thematic mechanisms of the Commission on Human Rights to visit Croatia at any time they deem appropriate. This invitation will, in our view, contribute to the deepening of the existing dialogue with the UN system, being at the same time complementary to already existing policies and activities at the national level.

Please accept, Your Excellency, the assurances of my highest consideration

Dr. Anle Simonić


Deputy Prime Minister